

**Tableau  
2**

**Nomenclature des consultations habituelles des pédiatres  
au 22 décembre 2024, en France métropolitaine**

Intitulé	Secteur 1	Secteur 2 non OPTaM	Secteur 2 non OPTaM	Notes
	Secteurs 1 & 2 avec OPTaM	CMU ACS	hors CMU ACS	
1 <sup>er</sup> examen du nouveau-né en maternité	<b>CEH 39 €</b> avec ou sans dépassement		<b>CEH 39 €</b> sans dépassement <b>C + NFP 34,50 €</b> avec dépassement	<p>Selon la HAS, pendant les premières 24h de vie.</p> <p>➤ CEH = 40 € au 01/07/2025.</p> <p>Voir également le tableau 5 consacré spécifiquement aux actes de maternité</p>
Examen obligatoire de la 1 <sup>re</sup> semaine		<b>COE 54 €</b>		<p>Au plus tard au 8<sup>e</sup> jour, c'est à dire, au plus tard à l'âge de 7 jours.</p> <p>Peut être réalisé en cabinet lorsque, en cas de sortie précoce, cet examen n'a pas été réalisé à la maternité.</p> <p>Donne lieu à la rédaction d'un certificat destiné à la PMI (NDLR).</p> <p>Tous secteurs, uniquement à tarif opposable.</p> <p>Voir également le tableau 5 consacré spécifiquement aux actes de maternité</p>
Examen obligatoire de la 2 <sup>e</sup> semaine	<b>COH 45 €</b> avec ou sans dépassement		<b>COH 45 €</b> sans dépassement <b>COJ 34,50 €</b> avec dépassement	<p>Pendant la 2<sup>e</sup> semaine (et non à 15 jours !)</p> <p>➤ COH = 50 € au 01/07/2025.</p>
Examen (qui n'est plus obligatoire) du 1 <sup>er</sup> mois (3 <sup>e</sup> ou 4 <sup>e</sup> semaine)		<b>CSM 47,50 €</b> Code agrégé CCM		<p>Entre la sortie de maternité et le 28<sup>e</sup> jour</p> <p>NB : Ne peut être coté qu'une seule fois par un même pédiatre.</p> <p>Tous secteurs, uniquement à tarif opposable.</p> <p>Voir également le tableau 3 consacré spécifiquement aux consultations complexes et très complexes</p>
Consultations obligatoires de 0 à 2 ans	<b>COH 45 €</b> avec ou sans dépassement		<b>COH 45 €</b> sans dépassement <b>COJ 34,50 €</b> avec dépassement	<p>➤ COH = 50 € au 01/07/2025.</p> <p>Voir également le tableau 6 consacré spécifiquement aux consultations obligatoires</p>
Consultations classiques (non obligatoires) jusqu'à la veille du 2 <sup>e</sup> anniversaire	<b>CEH 39 €</b> avec ou sans dépassement		<b>CEH 39 €</b> sans dépassement <b>C + NFP 34,50 €</b> avec dépassement	<p>➤ CEH = 40 € au 01/07/2025.</p>
Examen obligatoire du 9 <sup>e</sup> mois		<b>COE 54 €</b>		<p>Pris en charge par l'assurance maladie</p> <p>Pendant le 9<sup>e</sup> mois (c'est à dire à 8 mois), ou pendant le 10<sup>e</sup> mois (c'est à dire à 9 mois).</p> <p>Pendant le 24<sup>e</sup> mois (c'est à dire à 23 mois), ou pendant le 25<sup>e</sup> mois (c'est à dire à 24 mois).</p> <p>Tous secteurs, uniquement à tarif opposable.</p> <p>➤ 60 € au 01/07/2025.</p>
Examen obligatoire du 24 <sup>e</sup> mois		<b>COE 54 €</b>		
Consultations obligatoires de 2 ans à la veille du 6 <sup>e</sup> anniversaire	<b>COK 35 €</b> avec ou sans dépassement		<b>COK 35 €</b> sans dépassement <b>COA 23 €</b> avec dépassement	<p>Voir également le tableau 6 consacré spécifiquement aux consultations obligatoires</p>
Consultations classiques (non obligatoires) de 2 ans à la veille du 6 <sup>e</sup> anniversaire	<b>CEK 35 €</b> avec ou sans dépassement		<b>CEK 35 €</b> sans dépassement <b>C 23 €</b> avec dépassement	

## Nomenclature des consultations habituelles des pédiatres au 22 décembre 2024, en France métropolitaine

Intitulé	Secteur 1 Secteurs 1 & 2 avec OPTaM	Secteur 2 non OPTaM CMU ACS	Secteur 2 non OPTaM hors CMU ACS	Notes
Consultations obligatoires à partir du 6 <sup>e</sup> anniversaire	<b>COG 31,50 €</b> <i>avec ou sans dépassement</i>		<b>COG 31,50 €</b> <i>sans dépassement</i> <b>COA 23 €</b> <i>avec dépassement</i>	<i>Voir également le tableau 6 consacré spécifiquement aux consultations obligatoires</i>
Consultations classiques (non obligatoires) à partir du 6 <sup>e</sup> anniversaire	<b>CEG 31,50 €</b> <i>avec ou sans dépassement</i>		<b>CEG 31,50 €</b> <i>sans dépassement</i> <b>C 23 €</b> <i>avec dépassement</i>	
Avis ponctuel de consultant		<b>APC 60 €</b>		<i>Voir également le tableau 3 consacré spécifiquement aux consultations complexes et très complexes</i>
Consultation blanche	<i>Valorisée comme une consultation de référence selon la tranche d'âge, &lt; 2 ans, 2- 6 ans, ≥ 6 ans.</i>		<b>Pour une personne en situation de handicap, une consultation sans examen clinique est réalisable dans les cas suivants :</b> - Temps de rencontre <b>planifié</b> , en préparation de la prise en charge médicale ultérieure, qui est réalisée au futur lieu habituel de consultation, dans un but d'accoutumance à l'environnement lié aux soins (personnel médical, lieu et équipements matériels). - Lorsque la consultation débutée ne peut être menée à son terme du fait d'une manifestation aiguë du handicap du patient et doit être différée.	
Téléconsultation	<b>TCH 38,50 €</b> <b>TCK 33,50 €</b> <b>TCS 30,00 €</b>  <b>? avec ou sans dépassement ?</b> <i>(Telle est la question !)</i>	<b>TCH 38,50 €</b> <b>TCK 33,50 €</b> <b>TCS 30,00 €</b>  <b>sans dépassement</b>  <b>TC 23 €</b> <b>avec dépassement</b>	<b>IMPORTANT</b>  <i>NDLR : Aucun document officiel à ce jour ne fait la précision de la possibilité ou non d'effectuer un dépassement.</i>	
Télé-expertise		<b>TE2 20 €</b> <b>RQD 10 €</b>		➤ TE2 23 € mais à partir du 01/01/2026

*Mise à jour le vendredi 17 janvier 2025*